

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître ^{+6°} d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun font priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

A. En argent vingt Ecus petits par année a la Maison nationale à Lausanne, en bled six sacs, de froment et six sacs de Moitié aussi par année que la Nation paye par quartier.
Depuis la fondation des Ecoles de Savigny, jusque en 1790 les Régents avaient leur affoage au Jurat mais actuellement on leur donne une Toise au Jurat en Sapin encore sont ils chargés du transport.

La pension est en grain, un peu d'argent un peu de bois, un Logement avec un peu de terrain comme il est dit, point de vin, Dessorte que la Pension du Régent du Martinet ne dérive d'aucune des Sources indiquées dans les questions A B. C. D. E. F. G. H. & contre.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District?

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Le 7^o mars 1799, la Sousigné a remis l'original Jean Nô Corday, le président d'arrondissement par lui; l'acte d'Alphonse Pasteur.

Réponses aux questions I

N. N.

Savigny

Lieu isolé

A la Commune de Lutry, rive l'Eglise de Savigny, qui est située de celle de Lutry.

De la Paroisse & de l'Agence de Lutry

De Lavaux.

Du Lemano.

1^o quart d'heure de Circonférence de la Maison de l'école, 34. Maisons.
2^o quart d'heure de la Maison de l'école du Côté du Midi 31. Maisons.
2^o quart d'heure de la Maison de l'école du Côté du Nord 20. Maisons.

Tous de Maisons Isolées excepté les Nialins, la Croix Rouge, hameau au nord & à un bon quart de lieue de la Maison d'école.
Du 1^o quart d'heure, 62 Enfants & la rive.
Du 2^o quart d'heure, du Côté du Midi 13 Enfants.
Du 2^o quart d'heure du Côté du Nord 14 Enfants.

Se vendent tous à l'école, Siegeante à Savigny, 91.

à l'exception de quelques enfans qui se rendent en petit nombre aux lieux d'Anières, Secois, en Nialins, au nord; et en Gromandel au midi de l'école centrale, le plus d'infans, sur ce trois fois la semaine alternativement.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

L'École du Martinet éloignée de 1/2 lieue de la Maison de l'École de Savigny.
La maison d'École du Prene 1/2 lieue de dit Savigny.
Celles de Cerf 1/2 lieue de dit Savigny.

a. Leurs noms.

Ils sont indiqués.

b. Leurs distances réciproques.

Cela est dit.

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

La lecture du vieux et nouveau testament, Catechisme d'Osterwald une partie des Psalmes, et les Antiques, l'écriture, l'arithmétique, le chant des Psalmes, et la Prière.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Toute l'année, Excepté un mois de congé de moisson.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Le Catechisme d'Osterwald, et le petit Catechisme d'Heidelberg.

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

De faire deux Écoles chaque jour, excepté le congé de Noëlon. La lecture de la parole de Dieu et des Commandemens, pendant le Chant des Psalmes le dimanche à l'Église à l'alternance.

9°. Durée de l'école chaque jour?

Depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis une heure après jusqu'à 4 heures, aux écoles d'Anère.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Tous ensemble dans la même Chambre.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteur.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le petit et grand Conseil de Lutry, et Confirmé par la Chambre administrative l'année dernière;

b. D'où est-il?

De la Paroisse de Lutry.

c. Son nom

Jean Noël Ordey

(3)

d. Son âge.

35 Ans

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Une femme, et trois Enfants, dont l'aîné à six Ans

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

A été Suffragant de son Père depuis cinquans, et établi en Chef depuis le 18^{me} Fev^r 1798

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Suffragant de son Père à l'École de Savigny.

b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

Point d'autre qu'à l'occupation de ses Écoles & à l'Agriculture ci-dessus.

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

91. Ecoliers.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

Des jours ou plus grand nombre que des autres. En hiver les écoles sont passablement bien fréquentées; mais en été fort négligées.

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

Le logement, et environ une pose et demi de terre.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Oui; comme il est dit.

b. Quelle en est la valeur?

Profit net. 28 L.

c. Source des revenus.

De la Commune de Lutry, & de la Nation.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Non.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Point du tout.

15°. Bâtiment de l'école.

Appartenant à la Commune de Lutry

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Passablement logeable, cependant délabré.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il n'y a qu'une Chambre pour l'École.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

La Commune de Lutry la fournit

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Commune de Lutry

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Il retire de la Nation par quartier trois Coupes de froment, trois Coupes de seigle, et dix francs d'argent, et une toise de bois de Sapin par Année de la Commune de Lutry, et le transport aux frais du Regent.

De sorte que la Pension du Maître d'École de Savigny ne dérive d'aucune des Sources indiquées dans les Questions ci contre.

Jean Noël Cordey Regent à Savigny.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?
- d. District
- e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

II. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Matrieme Rejence de la Paroisse de Lutry. A. B. C.

Une Compagnie d'Ec. au Village de Corcier au Lutry, l'autre au Hameau d'Echerin.

Il y en a deux, la principale à Corcier, et l'autre à Echerin.

Corcier est un petit Village, Echerin un Hameau.

Ma Commune de Lutry.

Paroisse de Lutry, Agence de Lutry.

De Lavaux.

Du Léman.

Au premier 1/4 d'heure de la principale école, sont 23 Maisons;

au second 1/4 d'heure sont 4 Maisons;

Dans l'arrondissement de l'agence,

au premier 1/4 d'heure 18 Maisons,

au second 1/4 d'heure 2 Maisons.

Dans l'arrondissement de Corcier il y a 25 enfants, et dans l'arrondissement d'Echerin il y a 24 enfants.